

H3909



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : HD001
- 0.2.1 Variante : CPZ42A
- 0.4 Version : NAHLE6675MONA371NA1
- 0.4.1 Nom commercial : T
- 0.4.2 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
- 0.9 Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.10 Numéro d'identification du véhicule : VF611A16XJD026652
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : e2*2007/46*0229*17
délivrée le : 2017-03-10
- et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2018-02-12

Performances environnementales	
Niveau sonore:	89dB(A)
A l'arrêt	à un régime de 1350 tr/min
En marche (dB(A))	77,3
Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-C
Emissions d'échappement:	(EU) 595/2009*627/2014C
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	
1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (MG/KWH): --- THC (MG/KWH): 16.97 NMHC (MG/KWH): 1.94 NOx (MG/KWH): --- THC + NOx (MG/KWH): 24.27 NH3 (PPM): --- Particules (masse) (mg/kWh): 2.99 PARTICULES (NOMBRE) (#/KWH): 2.31 CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO (MG/KWH): 79.77 NOx (MG/KWH): 201.45 NMHC (MG/KWH): --- THC (MG/KWH): 0.49 CH4 (MG/KWH): --- NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 PARTICULES (NOMBRE) (#/KWH): 1.04E+11
2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (MG/KWH): 79.77 NOx (MG/KWH): 201.45 NMHC (MG/KWH): --- THC (MG/KWH): 0.49 CH4 (MG/KWH): --- NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 PARTICULES (NOMBRE) (#/KWH): 1.04E+11
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*627/2014C
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses : Non	
Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 : ---	
Remarques: ---	
N° CNIT (valable uniquement pour la France): N30RENTR5190670	
Réduction du couple: TR25C	
Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage: Min-Max : 4315-5015	